

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 20	Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE ENFANCE/JEUNESSE

Monsieur Gué, maire-adjoint en charge de la politique éducative, indique que la reprise en régie municipale du service jeunesse en septembre 2023 après l'avoir confié à Familles Rurales nécessite de mettre à jour le Règlement intérieur du Pôle Enfance/Jeunesse qui avait été adopté dans sa dernière version par le conseil municipal en 2021 (délibération n° 36-06-21).

M. Gué propose les changements principaux suivants :

- L'insertion d'un paragraphe sur le fonctionnement de l'accueil Jeunes,
- La modification des horaires de garderie qui, depuis septembre 2023, sont à nouveau de 16h30 à 18h30 dans les 2 écoles (au lieu de 16h15 à 18h30 à l'école élémentaire).

Le nouveau règlement entrera en application à partir du 1^{er} juillet 2024.

Considérant la présentation du règlement intérieur du Pôle Enfance/Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur du Pôle Enfance/Jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN


